

Mulhouse Alsace Agglomération

Mise à la disposition du public du projet de déclaration de projet du P.L.U. d'OTTMARSHEIM

Par délibération du Conseil d'Agglomération du 30 janvier 2023, ont été précisées les modalités de concertation préalable du public du dossier de déclaration de projet du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Ottmarsheim, mise en œuvre afin de permettre un nouveau projet portuaire.

Les pièces du dossier de déclaration de projet du PLU, seront mises à la disposition du public en Mairie d'Ottmarsheim durant 68 jours consécutifs du 10 juillet au 15 septembre 2023 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux. Elles seront également consultables sur les sites internet de Mulhouse Alsace Agglomération (**m2a.fr**) et d'Ottmarsheim (**ottmarsheim.fr**)

Pendant toute la durée de mise à la disposition du public, les observations sur le projet de déclaration de projet pourront être consignées sur le registre déposé en mairie ou adressées par écrit ou par courrier électronique aux adresses suivantes :

- plu.m2a@mulhouse-alsace.fr
- eric.poinsard@ottmarsheim.fr ou carole.frey@ottmarsheim.fr

Le Vice-Président
Rémy NEUMANN